

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Académie de Reims  
1 rue Navier  
51082 Reims Cedex

**REGLEMENT DES HONORAIRES MEDICAUX - ETAT DES SOMMES DUES**

Cadre réservé à la DAF

Au Docteur

N° SIRET

Domicilié(e)

Médecin assermenté ou agréé auprès de l'Administration, pour les examens médicaux effectués à la demande du Recteur de l'Académie de Reims dans le cadre :

- du contrôle d'aptitude physique pour l'accès aux emplois publics (**recrutement**)
- du contrôle d'aptitude physique suite à réintégration après une position interruptive d'activité ( disponibilité – congé parental etc.....)
- d'une contre-visite médicale
- d'une expertise médicale dans le cadre de.....

« La rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes, visés par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, est fixée par l'arrêté du 3 juillet 2007. Il est fait application des tarifs conventionnels d'honoraires fixés par le code de la sécurité sociale (arrêté du 20 octobre 2016 portant approbation de la convention nationale des médecins généralistes et spécialistes, annexe I). »

Nom et Prénom de l'agent		Fonction – Grade - Discipline	Lieu d'exercice
Examen		Somme due	Observations
Date	Lieu		

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(Signature et cachet du médecin)

Imprimé à retourner dûment rempli et signé au :  
Rectorat de Reims Direction des Ressources Humaines,  
**DPE ..... / DPATE.....**  
Accompagné du certificat médical d'aptitude ou de réserve

\*\*\*\*\*

**PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION**

Pour attestation du service fait,  
  
DRH - A Reims, le.....

Vu et vérifié le présent état arrêté à la  
somme de (en toute lettre) :  
.....  
  
DAF - A Reims, le.....